

•  
**ORGANISATIONS PAYSANNES ET SECURISATION FONCIERE,  
QUELLE RATIONALITE ?**  
•

**Olivier Jenn-Treyer<sup>1</sup>, Joseph Pouzoullic<sup>2</sup>**

Cette contribution vise *in fine* à questionner la relation d'équivalence supposée entre sécurisation foncière et passage d'une économie d'auto subsistance à une économie de marché. Cette relation constitue souvent le postulat de départ de nombreuses actions de promotion de l'immatriculation foncière.

Selon cette approche, le désir d'immatriculation foncière exprimé par les communautés paysannes serait en partie la résultante d'une certaine rationalité économique : l'accession à la propriété foncière serait du point de vue des exploitants le préalable incontournable à la réalisation d'investissement productifs dépassant l'horizon d'une simple saison culturale.

Réciproquement, la propriété formelle induirait, chez les agriculteurs qui en bénéficient, le développement de comportements économiques rationnels inscrits dans le temps : reboisement, mise en place de cultures pérennes, mise en jachère du parcellaire, cautionnement d'emprunts d'investissement par des titres fonciers.

Cette logique, a été l'hypothèse de départ pour appréhender l'analyse d'une des actions de terrain les plus reconnues à Madagascar, à savoir celle initiée par l'organisation paysanne nationale FIFATA<sup>3</sup>, au travers de ses fédérations régionales. Plusieurs raisons ont présidé à ce choix, notamment le fait que la méthodologie mise en œuvre est assez homogène dans les différentes régions, que les opérations concernent un nombre important d'exploitants dans cinq régions très différentes de Madagascar, que cette activité existe depuis un temps assez long (neuf ans) pour permettre un certain recul, et enfin que cette initiative soit menée par et pour les agriculteurs eux-mêmes.

Au travers de l'expérience menée par FIFATA dans cinq régions de Madagascar, nous tenterons de voir en quoi l'accès à la terre est une préoccupation fondamentale des agriculteurs, dans un contexte d'insécurité sociale historique et latent. Une utilisation des données disponibles (coût des opérations d'immatriculation, nombre de dossiers, surfaces faisant l'objet de procédures, durées des opérations, difficultés rencontrées au cours des opérations), permettra également d'apprécier l'importance de l'investissement consenti par les participants.

L'importance de l'engagement financier des participants garantissant le dépassement du simple stade des déclarations de principes, leurs réelles motivations dans cette action seront recherchées. Ces motivations seront évaluées sur la base d'un questionnaire conduit par les élus et techniciens de quatre régions. L'analyse des motivations des participants et de leur contexte socio-économique permettra de mettre avant tout en exergue la volonté prioritaire de pacification sociale et de sécurité. Au-delà, nous pourrons émettre des hypothèses sur les changements de comportements des agents induits par la sécurisation foncière, notamment en perspective avec la réforme foncière actuellement en cours.

---

<sup>1</sup> Secrétariat Multi-Bailleurs – Développement Rural, Madagascar

<sup>2</sup> Représentant de l'association FERT à Morondava

<sup>3</sup> FIFATA : *Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha*, c'est-à-dire association pour le progrès des paysans.

## **1) Contexte institutionnel de l'action de FIFATA.**

Notre propos n'est point ici de présenter de manière exhaustive l'histoire du droit foncier et de l'administration domaniale à Madagascar<sup>4</sup>, mais essentiellement de mettre l'accent sur l'insécurité institutionnelle existante, cadre dans lequel s'est développé l'action d'appui à l'immatriculation foncière de FIFATA. Disons simplement, pour présenter le contexte, que le système domanial en vigueur à Madagascar découle en droite ligne du dispositif administratif mis en place par l'occupant français au début du XX<sup>e</sup> siècle, inspiré du Torrens Act, et conçu comme un véritable outil de « discrimination explicite » (Daudelin J., 2002, p.7) en faveur d'une minorité de colons.

Le système national malgache, mis en place dès 1960, est basé sur deux principes clefs : celui de la présomption de domanialité (toutes les terres non titrées sont présumées propriété de l'Etat) et celui de la mise en valeur (Rarijaona R., 1967), en vertu duquel l'exploitant d'une parcelle peut demander à l'Etat de lui en céder gratuitement la propriété, en prenant toutefois en charge les frais d'immatriculation inhérents à une procédure complexe, de la responsabilité de l'administration domaniale.

Or, l'administration des domaines est précisément perçue par la population malgache comme l'une des plus corrompue du pays. Ainsi, selon un sondage commandé par le BIANCO<sup>5</sup>, l'institution nationale de lutte contre la corruption, 47% des personnes interrogées disaient connaître au moins une personne de leur entourage ayant eu recours à la corruption dans ses rapports avec l'administration domaniale ; la corruption étant initiée par tous les niveaux du système (25% par les agents des domaines, 25% par les agents des services topographiques, 25% par les agents de la commune, 13% par les usagers eux-mêmes et 12% par divers intermédiaires ou autres personnes), et également répartie entre les différentes phases de la procédure d'instruction du dossier ; le point le plus marquant de l'enquête étant peut-être le fait que l'ensemble des onze plus hauts responsables de cette administration aient reconnu l'existence de la corruption au sein de leur institution, deux d'entre eux allant même jusqu'à souscrire à l'affirmation selon laquelle « la situation est si grave qu'elle remet en cause l'existence même des domaines ».

En milieu rural, une majorité des affaires qui engorgent les tribunaux portent sur des litiges fonciers. Or, lorsqu'on sait que, selon les évaluations du Conseil Supérieur de Lutte Contre la Corruption, l'administration judiciaire tient également la corde en matière de corruption, il n'y a pas loin à supposer que la résolution des différends fonciers se fasse selon des modalités souvent inéquitables :

« On a (...) l'impression d'une situation réglée au coup par coup, les tribunaux se laissant influencer par divers facteurs dans lesquels l'équité n'occupe pas une grande place : le potentiel de corruption dont disposent les parties, les rapports de force locaux, la nature des rapports de clientèle dans la zone du litige, les éventuels appuis politiques de l'une des parties... » (Fauroux, 2000, p.150)

L'administration des domaines étant corrompue et la justice ne jouant plus son rôle de garde-fou pour la même raison, la garantie publique des droits sur le sol n'est plus assurée, et la hantise d'une majorité d'agriculteurs est de se voir dépossédée de la terre qu'il cultive depuis plusieurs générations, par un étranger ou même par un parent plus ou moins proche, qui

<sup>4</sup> Voir à ce sujet, dans cette même session, la contribution d'André Teyssier.

<sup>5</sup> Cette enquête n'a pas été rendue publique, mais ses résultats ont été repris dans un « Audit de la gouvernance et analyse des cas de corruption au sein de la direction des Domaines et des Services Fonciers », réalisé en 2005 par le cabinet KPMG pour le compte du CSLCC (Conseil Supérieur de Lutte Contre la Corruption).

arrive un beau matin, titre de propriété légal et inattaquable en main. Plus quotidiennement, les relations entre voisins, ou même au sein d'un même lignage, sont souvent empoisonnées pour des raisons qui touchent également au foncier (problèmes de délimitation entre parcelles voisines, partage entre ayant droits, conflits entre agriculteurs et éleveurs...)

C'est précisément dans cet environnement pour le moins trouble et complexe que se situe l'action d'appui à l'immatriculation foncière de l'organisation paysanne nationale FIFATA, qui a ainsi voulu proposer une réponse à son niveau à la demande pressante de sécurisation foncière émanant de ses membres.

## **2) Le paradoxe d'une mobilisation sans faille pour des résultats quasiment impalpables**

### ***a) Le récit d'un véritable engagement paysan***

Créée en 1989, à l'initiative de quelques 500 agriculteurs du Vakinankaratra et de l'Amoron'i Mania, FIFATA s'est constituée autour de la nécessité de développer d'une manière durable des services communs pour la population agricole régionale<sup>6</sup>.

Depuis la fin des années quatre vingt dix, FIFATA a recentré ses activités sur la promotion et la représentation des agriculteurs. Epaulée par l'Association FERT, elle a soutenu le processus de constitution de 5 fédérations régionales d'organisations paysannes qui ont pour mission d'assurer pour leurs membres des services concrets dont la pertinence et l'efficacité fondent la légitimité de chacune des fédérations régionales. L'appui à la sécurisation foncière figure parmi ces services.

Ces fédérations, sections locales de FIFATA, sont VFTV dans le Vakinankaratra, VOMBO dans le Bongolava, VFTM dans le Menabe, FFST dans la Sofia, et FIFATAM dans l'Amoron'i Mania. FIFATA leur apporte un appui technique et méthodologique, mais a également vocation à relayer au niveau national certaines problématiques qui dépassent le cadre régional.

Depuis 1997, et ce dans les cinq régions d'implantations des fédérations régionales de FIFATA, des actions d'appui à l'immatriculation foncière ont été lancées, sur la base d'une méthodologie homogène, à savoir l'immatriculation individuelle groupée. Dans celle-ci, les dossiers de demandes individuelles sont initiés, traités, et déposés en commun par un groupe de paysans, qui bénéficient de l'appui technique d'un médiateur foncier de la Fédération Régionale, à la fois technicien, animateur et conseiller.

Cette formule, retenue par les fédérations régionales, visait à la fois à garantir une sécurisation foncière optimale, et une minimisation des coûts de traitement des dossiers liée aux économies d'échelle induites. Néanmoins, l'expérience a vite fait apparaître les limites de la stratégie d'intervention choisie dans la mesure où, même bénéficiant d'un suivi rapproché

---

<sup>6</sup> FIFATA a initié, avec l'assistance de l'Association FERT, la mise en place du réseau des CECAM (Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuels) dans 6 régions de Madagascar. Ce réseau rassemblait plus de 50.000 sociétaires en décembre 2002, au moment de son autonomisation.

Parallèlement, la gestion des activités commerciales d'approvisionnement en produits nécessaires à l'agriculture et de commercialisation des produits agricoles était transférée à un réseau de 42 coopératives agricoles et de 4 unions régionales de coopératives regroupant environ 8 000 adhérents

pour en accélérer le traitement, les demandes groupées se retrouvaient, comme toute autre demande individuelle, confrontées à l'incapacité structurelle des services de l'Etat de satisfaire la demande, et ce dans un rapport si dramatique qu'il autorise véritablement à parler de faillite du système foncier<sup>7</sup>.

Les raisons de cette défaillance généralisée sont parfaitement décrites par André Teyssier dans sa présentation. Nous ne reviendrons pas dessus, mais nous contenterons d'une citation de ce même auteur pour faire apprécier au lecteur combien ce système aux 24 étapes administratives éclatées entre de multiples institutions, dont l'objet initial n'était clairement pas l'accompagnement des petits producteurs vers l'obtention d'un titre de propriété, est inadapté en tant qu'outil rapide et généralisé de sécurisation foncière.

« La longueur du cheminement des dossiers d'immatriculation, le nombre important d'intervenants administratifs pour l'acceptation de ces dossiers, les multiples allers-retours entre services et la finalisation de la procédure qui doit parfois accéder au niveau des plus hautes sphères de l'Etat sont autant de contraintes à une politique de sécurisation foncière. La lenteur des dossiers d'immatriculation dépend aussi des conditions pratiques de la procédure. Ce qui retarde un dossier en dehors des causes précédentes, c'est la mission à Antananarivo du receveur des domaines, l'absence du représentant des eaux et forêts lors de la commission de reconnaissance domaniale, l'oubli du préposé aux dossiers fonciers du Fivondronana, la constitution des listes électorales qui accapare à plein temps le délégué spécial du Firaisana, les précautions du Président du Faritany à l'égard des demandes de titres pour des terrains situés à 9 heures de route de Toamasina, etc... » (Teyssier, Rakotosihanaka & Elson, 2000, p.107)

Aussi, assez rapidement, il apparut que les services de médiation foncière des fédérations régionales de FIFATA risquaient de se transformer petit à petit en une annexe (ou en une antichambre...) des services des domaines, stockant les dossiers sans avoir la possibilité de les faire aboutir.

Partant de ce constat peu engageant pour l'efficacité de la démarche, FIFATA a organisé et animé en mai et juin 2003, dans chacune de ses cinq régions d'implantation, une série de concertations, qui se sont soldées par la tenue de « Rencontres entre agriculteurs et institutions sur le foncier », à Antananarivo, fin juillet 2003. Ces Rencontres, ouvertes par le Premier Ministre et le Ministre de l'Agriculture, ont vu la participation active du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Administration des Domaines qui y est rattachée, et de la plupart des partenaires techniques et financiers du Gouvernement en matière de développement rural.

L'objet des ateliers régionaux et des Rencontres au niveau national était d'arriver à des avancées tangibles précisément sur le raccourcissement du processus ainsi que sur la baisse du coût de l'immatriculation foncière, mais également plus largement de relancer le débat et la réflexion sur la stratégie à bâtir pour faire face au problème de l'insécurité foncière. Toutefois, comme le souligne fort justement André Teyssier dans sa présentation, les conclusions de ces Rencontres ne furent pas révolutionnaires, et s'inscrivaient dans une logique de mise en œuvre concertée d'un programme national foncier négocié avec les usagers, dont une première mouture venait d'être présentée par l'administration foncière un mois auparavant. Aussi, l'un des résultats concrets de ces Rencontres a été la constitution d'une plateforme de concertation en matière foncière, SIF<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Voir Teyssier A., Raharison H., Ravelomanantsoa Z., 2006.

<sup>8</sup> *Sehatra Iomboanana ho an'ny Fananatany*, soit « Plateforme de concertation pour la sécurisation foncière ».

A la suite de ces Rencontres, et dans le droit fil de leurs conclusions, un protocole de partenariat privilégié était signé avec l'administration des domaines pour la conduite d'actions d'immatriculation collective, sous forme d'opérations cadastrales.

### ***b) Des résultats concrets extrêmement modestes :***

Depuis 1998, FIFATA appui l'obtention d'encore 1450 dossiers en procédure d'immatriculation individuelle regroupée pour 1118 bénéficiaires, et plus de 3900 dossiers sous forme de cadastre pour environ 2800 bénéficiaires.

En ce qui concerne l'aspect financier de l'opération, il est très important de préciser que les participants eux-mêmes assument l'intégralité des frais de procédure, l'appui de la Fédération consistant simplement à prendre en charge le médiateur foncier. A chaque étape onéreuse de la procédure, la Fédération Régionale se charge de recueillir l'intégralité des contributions de chaque participant.

En fonction des tarifs fixés par la loi 60-004, de l'expérience des différentes Fédérations et de barèmes administratifs localement très variables, le coût d'obtention d'un titre foncier au travers de l'immatriculation collective groupée est évalué entre 160 000 et 340 000 Ariary<sup>9</sup>, pour des surfaces généralement inférieures à l'hectare, et ce sans même valoriser l'appui des médiateurs fonciers. Ces coûts estimés sont bien connus des participants, qui se déclarent disposés à les assumer intégralement.

De fait, même s'il est parfois un peu long de rassembler les contributions de chacun à chaque nouvelle étape franchie par le groupe de dossiers, les participants versent effectivement leur contribution. Ainsi, entre octobre 2002 et juin 2005, la participation financière des 1118 participants des opérations d'immatriculation groupée s'est élevée à 26 431 763 Ariary, soit 23 642 Ariary par participant.

Toutefois, malgré la motivation des paysans, l'engagement des Fédérations Régionales, le bon niveau technique des 5 médiateurs fonciers payés à plein temps, et le sérieux de l'entreprise, le bilan de 9 années de travail est rien moins que décevant : **9 titres fonciers accordés en tout et pour tout au jour d'aujourd'hui**, pour 1450 dossiers d'immatriculation individuelle groupée en cours de traitement (souvent très peu avancés dans la procédure) et 3900 dossiers d'immatriculation sous forme de cadastre, en panne probablement pour toujours.

Pourtant, paradoxalement, en face à ce qui semble être l'amer constat d'un cuisant échec, **aucun désistement** n'a encore été enregistré parmi les 1118 participants des opérations d'immatriculation individuelle groupée. C'est cet apparent paradoxe que nous nous proposons de questionner maintenant, en déplaçant l'analyse de l'apparente irrationalité économique des paysans vers celui, plus complexe, de la rationalité sociale.

### **3) La recherche prioritaire d'une relative pacification sociale**

Pourquoi donc les participants persistent-ils dans cette démarche qui ne produit pas ce pourquoi elle est conçue, à savoir des titres fonciers ? Pour répondre à cette question de manière pertinente, il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension de l'environnement

---

<sup>9</sup> 2500 Ar. sont équivalent à 1€. Le salaire d'un journalier agricole est en moyenne d'environ 2000 Ar.

social dans lequel s'inscrit la démarche, et surtout d'arriver à déterminer les véritables motivations de participants. Pour cela, une enquête auprès de quatre fédérations parmi les cinq a été menée par FIFATA, sur la base d'un questionnaire destiné aux bénéficiaires de l'opération.

Après une présentation rapide de la méthodologie de l'enquête et de ses résultats généraux (a), nous nous intéresserons particulièrement à l'analyse du cœur du questionnaire, à savoir la partie sur les motivations individuelles (b). Cette analyse montrera clairement que, contrairement au postulat habituellement posé, les motivations d'ordre économique (investissement, accès au crédit...) sont très peu invoquées. La notion qui domine est d'ordre sociale, et concerne essentiellement l'apaisement des conflits et la recherche de la paix sociale.

### **a) Méthodologie de l'enquête et présentation rapide des résultats généraux**

Le questionnaire de l'enquête a été conçu au sein d'une des Fédérations Régionales, VFTM dans le Menabe. Les questions et leur formulation ont été discutées avec le médiateur foncier de VFTM et les élus de la Fédération, de manière à éviter les défauts d'interprétation de la part des enquêteurs et des enquêtés. Le questionnaire a ensuite été testé à petite échelle, rectifié et validé<sup>10</sup>. Il a ensuite été diffusé aux autres Fédérations Régionales au cours d'une journée organisée par FIFATA.

L'enquête a été réalisée, en octobre 2005, dans 4 régions de Madagascar, par les médiateurs fonciers eux-mêmes, accompagnés d'élus. La raison essentielle de ce dispositif étant la recherche d'une confiance des enquêtés vis-à-vis des enquêteurs, puisqu'il s'agissait ici d'obtenir des informations sur un sujet considéré comme sensible, voire secret, par les enquêtés eux-mêmes.

Au total, ce sont 99 questionnaires qui ont pu être remplis, soit 8,9% des 1118 bénéficiaires de l'appui de FIFATA sur l'immatriculation foncière individuelle groupée. Cet échantillon, s'il est loin d'être exhaustif, est *a priori* d'une taille suffisante pour que l'on puisse se faire une idée des tendances les plus significatives.

Dans le Menabe, qui a obtenu les meilleurs résultats en termes de couverture, un travail d'entretien complémentaire a été réalisé à la suite d'une première synthèse locale de l'enquête, afin de préciser certains points ou de confirmer certaines hypothèses.

Les résultats du questionnaire sont consignés dans l'annexe 2. En ce qui concerne le traitement des réponses, les pourcentages présentés correspondent, région par région, au ratio nombre de réponses à la question / nombre de réponses total ; et ce dans la mesure où les enquêtés pouvaient donner plusieurs réponses à une question spécifique.

#### **• Origine des enquêtés :**

L'origine ethnique des enquêtés varie en fonction des régions, mais les enquêtés sont principalement originaires de l'ethnie Betsileo (58,6%) et Merina (13,1%). Ce chiffre n'a pas véritablement d'intérêt, dans la mesure où deux des zones (Amaron'I Mania et Fianarantsoa) sont des fiefs de l'ethnie Betsileo, et qu'une autre (Vakinankaratra) correspond à un peuplement traditionnel Merina, et que dans chacune de ces régions, les participants interrogés proviennent très majoritairement des ethnies originelles. Le cas du Menabe est toutefois différent, parce que c'est une terre traditionnelle de migration. Aussi, sur l'ensemble des

---

<sup>10</sup> Cf. annexe 1 pour la reproduction du questionnaire.

personnes interrogées dans cette zone, l'ethnie originelle (Sakalava) est minoritaire (27%) par rapports aux migrants ou descendants de migrant Betsileo (41%).

Aussi, à l'aune de ce critère, on peut différencier clairement deux types de terroir parmi les zones étudiées : d'une part un ensemble faisant partie des hautes terres centrales (Amoron'I Mania, Vakinankaratra, région de Fianarantsoa), région majoritairement agricole, relativement homogène en termes de populations et terre traditionnelle d'émigration ; d'autre part, le Menabe, originellement essentiellement zone d'élevage, et terre d'accueil de migrants provenant de l'ensemble précédent, en majorité Betsileo.

Les demandeurs sont généralement des natifs de la zone (28%), ou installés depuis plusieurs décennies dans le village (60% installés entre 1960 et 1990). Peu de gens demandent l'immatriculation dans les 5 premières années d'acquisition de leur terrain, peu être en raison du manque de légitimité des nouveaux migrants par rapport aux autochtones.

Dans le Menabe, les demandes adressées aux fédérations sont souvent largement incitées par des « intellectuels », souvent des migrants Betsileo, qui parviennent à convaincre les autres agriculteurs de l'importance d'une demande en commun.

#### • *Mode d'acquisition des terres :*

La plupart des terres (53,4%) sont issues d'héritage ou d'achat (34%). Les dotations par le *Fokonolo*, c'est-à-dire l'assemblée villageoise, dont le taux se monte à 12,6% en moyenne, concernent des terrains dont la tenure est déjà ancienne. L'analyse détaillée des questionnaires montre que ce mode d'acquisition est extrêmement rare depuis le milieu des années 80. Au delà de cette date, les acquisitions se font essentiellement par la vente ou l'héritage. Cette disparition du mode traditionnel d'attribution des terres constitue un bon indice de l'augmentation de la pression foncière.

#### • *Litiges fonciers :*

Bien qu'au cours des entretiens, les villageois évoquent l'existence de conflits fonciers latents dans la plupart des villages, aux effets délétères sur la cohésion sociale, simplement 3% des personnes interrogées font état de ce problème dans les enquêtes<sup>11</sup>. Il faut comprendre par là qu'il y a peu de conflits ouverts sur les terrains, qui se traduisent par des recours à l'arbitrage des tribunaux, mais qu'il s'agit souvent de pressions entre villageois (entre *Tompontany* traditionnels ou gens de pouvoirs et les autres villageois), sur l'affectation des terre (pâturage ou terrain agricole) sur les délimitations du parcellaire, ou sur des contestations à l'intérieurs d'un même lignage au sujet de la répartition de terrains familiaux.

Les principaux conflits recensés concernent essentiellement :

- l'octroi d'un titre par les services décentralisés sans respecter les procédures officielles et notamment sans vérifier *de visu* la situation de la parcelle. Ces problèmes apparaissent le plus souvent au moment des missions de reconnaissance organisées par les Fédérations ;
- des contestations entre migrants et autochtones. Ces conflits sont fréquents mais rarement graves dans le sens où ils peuvent être résolus par les autorités du village, toutefois rarement au profit des plus faibles. Il s'agit souvent de migrants qui ont obtenu un prêt de terrain auprès des autochtones et qui ont entamé une procédure d'immatriculation à leur nom.

<sup>11</sup> Notons que ce chiffre correspond à celui présenté par Hanan Jacoby et Bart Minten dans leur récente étude concernant la zone du Lac Alaotra (Jacoby H & Minten B., 2005, p.13, note).

**b) Des motivations souvent sociales et rarement économiques :**

En général, on invoque prioritairement la raison économique pour justifier la légalisation des titres de propriété. Aussi, l'immatriculation foncière est largement réputée améliorer l'efficacité de l'utilisation de la terre et la production agricole, en facilitant les transferts fonciers, en permettant de garantir des emprunts agricoles, et en incitant les producteurs à l'adopter de nouvelles techniques culturales, à entreprendre des investissements productifs et à se soucier activement de la conservation des sols (Atwood D.A., 1990, p.668).

C'est pour toutes ces raisons économiques que les producteurs seraient demandeurs de titre. La rationalité économique de ces derniers devrait être suffisante pour expliquer leur décision d'entreprendre l'immatriculation de leur terrain, au travers d'une procédure commune, plus simple et moins coûteuse.

Or, dans le cas présent, il n'en est rien. Ce n'est pas pour des raisons économiques, mais quasiment uniquement pour des raisons de sécurisation de leur droit au sol que les exploitants se lancent dans la démarche d'immatriculation.

**• Une priorité nettement sécuritaire**

Aussi, à 82,4%, ce sont des raisons sécuritaires qui sont invoquées pour justifier l'inscription dans la démarche<sup>12</sup>. En tête vient l'argument de la pacification sociale au sein même de la communauté (30,5%). Vient ensuite le désir d'être reconnu par autrui comme propriétaire légal de sa parcelle (23,7%). Ces deux raisons sont à rapprocher l'une de l'autre, la première constituant en quelque sorte un cas particulier de la seconde. Enfin, 28,2% des réponses font état de la nécessité d'une résolution des problèmes de successions liés à la parcelle. A noter que ce point est mentionné systématiquement et comme prioritaire par les familles de plus de 5 enfants.

Ces aspects se retrouvent dans les effets attendus d'une sécurisation foncière sur la vie communautaire. Restauration de la confiance entre les individus (32%), réduction des litiges (30%), et meilleure collaboration au travers d'un engagement au sein de la Fédération (15%) renvoient tous à la reconstruction d'un climat social apaisé, dans lequel il redevient possible de se faire confiance et de s'entraider. Ainsi, à titre d'exemple, dans une des zones pilotes de VFTM (Ankilivalo, district de Mahabo), certaines associations se sont constituées pour travailler avec VFTM sur l'obtention de titres fonciers : les « OP foncières » qui n'avaient que cet objectif. Aujourd'hui ces mêmes Organisations Paysannes ont, de leur propre initiative, développé en partenariat avec VFTM des activités de démonstrations techniques en riziculture améliorée ou d'appui au montage de projet. D'après les bénéficiaires, c'est l'activité foncière de VFTM qui a servi de déclencheur pour développer naturellement et progressivement des activités annexes.

**• Des aspects économiques secondaires**

Par contre, seulement 17,6% des personnes interrogées évoquent des éléments économiques comme justification de leur démarche. Paradoxalement, ces personnes sont toutes issues d'une seule Fédération. Aussi, on pourrait ici faire l'hypothèse que ce discours

---

<sup>12</sup> Ce chiffre rejoint est à rapprocher de celui avancé par Jacoby et Minten, dont les résultats de l'étude au Lac Aloatra montrent que 90,3% des personnes interrogées citent comme premier effet bénéfique de l'accès au titre de propriété celui d'assurer une protection contre la spoliation. (Jacoby H. and Minten B., 2005, p.42).

est probablement celui de la Fédération VFTM elle-même, et est petit à petit intégré par les producteurs eux-mêmes.

En revanche, les effets attendus de l'obtention d'un titre sont tous liés à l'augmentation de la production. Si 47% restent flous et évoquent simplement l'augmentation de la production comme effet attendu, les autres citent des moyens spécifiques à mettre en œuvre pour augmenter les rendements : sécurité dans la mise en valeur et dans le choix des cultures pour 22%, mise en place de cultures pérennes pour 15%, et la possibilité de procéder à des investissements sur leur parcelle pour 7%. Seuls 9% des personnes interrogées évoquent la possibilité de recourir au crédit bancaire<sup>13</sup>.

Mais les entretiens permettent de constater que ces projets sont rarement précis ou concrets, et que les bénéficiaires y ont rarement réfléchi sérieusement. Aussi peut-on se demander si l'accès au titre foncier est une condition suffisante de l'intensification rizicole. Jacoby et Minten apportent une réponse très mesurée à cette question, puisque selon leur étude, le différentiel de productivité entre terrain non titrés et terrains titrés (à jour ou non à jour) n'est au plus que de 6-7% (Jacoby H & Minten B., 2005, p.30).

#### **4) Enseignements de cette initiative et perspectives**

La compréhension des mécanismes sociaux sous-tendant cette action de FIFATA est importante, car elle permettra de mettre en perspective cette initiative avec la nouvelle donne du Programme National Foncier, actuellement au début de sa phase de mise en œuvre, et d'en questionner ainsi *a priori* la pertinence. Réciproquement, nous évaluerons les implications de cette nouvelle approche sur les modalités de l'engagement des Fédérations Régionales en matière d'assistance foncière aux agriculteurs.

##### **a) Le surinvestissement défensif dans la neutralisation d'une externalité négative**

« Le titrage groupé est une évolution significative qui pourrait bien être un instrument utile pour réguler les droits d'accès (Zimbabwe) ou protéger les intérêts des communautés contre les spoliations et la spéculation (Mozambique). Il est néanmoins trop tôt pour avancer que le titrage groupé rendra possible pour les individus des entrées et sorties faciles, évitera le problème des passagers clandestins, et permettra de faciliter la convergence entre droits coutumiers et politique nationale foncière. » (Roth M. & Haase D., 2000, p.5)

Cette réflexion faite à partir de deux autres expériences africaines d'immatriculation foncière groupée illustre bien la problématique sous-tendant la démarche également initiée à Madagascar par FIFATA. Dans un contexte institutionnel sécurisé et efficient, il est très probable que ce type d'action puisse s'avérer être une excellente passerelle entre droits coutumiers et politique nationale foncière, permettant mise en cohérence négociée au sein même du groupe du système traditionnel et du système « moderne ».

Or, à Madagascar, l'état de déliquescence avancée de l'administration domaniale, à la fois des points de vue de l'efficacité et de l'intégrité, ne permet aucunement d'envisager une telle fonction pour des démarches de titrage groupé. Sa seule utilité est en fait véritablement

---

<sup>13</sup> Dans l'étude de Jacoby et Minten, 2,4% citent cette raison en premier et 13,5% en second comme intérêt du titre. (Jacoby H. and Minten B., 2005, p.42). Une des explications de la faiblesse de ce chiffre serait la faible cessibilité des titres (p.23), eu égard notamment aux faiblesses de l'administration domaniale, qui en feraient des garanties purement théoriques.

de préserver la communauté de l'externalité négative que représente l'appareil d'Etat, le *Fanjakana*.

Au niveau local, la « loi du Fanjakana » est en effet perçue comme une externalité induisant un affaiblissement du droit coutumier. Considérée suivant les points de vue soit comme un moyen d'appropriation, soit comme une épée de Damoclès, elle constitue de fait une menace pour la cohésion de la communauté elle-même, affaiblissant les modes d'organisation traditionnels, introduisant de l'incertitude quand au règlement des conflits, et impliquant des réflexes de méfiance réciproque généralisés.

La démarche d'immatriculation collective groupée peut être vue comme une action collective rationnelle, visant à se prémunir du danger que représente l'Etat pour la communauté, même si le risque objectif de spoliation est faible (Jacoby H. and Minten B., 2005, p.16).

- En effet, d'une part, l'insertion collective dans un processus commun annihile la capacité d'un membre en propre de la communauté de faire appel à la loi du Fanjakana pour spolier un autre membre du groupe.
- En même temps, une fois que la démarche est lancée officiellement, elle prémunit efficacement ce groupe des tentatives de prédatons externes.
- Enfin, cette démarche implique une clarification des positions territoriales entre les différents protagonistes et permet de résoudre les conflits internes par la discussion commune et transparente, sous l'arbitrage de la Fédération Régionale, présumée neutre et acceptée de tous.

Finalement, le simple fait d'entrer dans la procédure d'immatriculation collective à offert de fait aux individus le minimum de sécurité qu'ils recherchaient : sécurité avec leurs voisins et sécurité vis-à-vis de l'extérieur.

En tirant jusqu'à la limite le raisonnement, les gens n'ont finalement que peu d'intérêt supplémentaire à sortir du *no man's land* de la procédure, surtout lorsqu'ils associent titre foncier à problèmes (et coûts) de mutation, à risques d'impôt foncier auquel ils ne pourraient se soustraire... A cet égard, il est symptomatique de constater que seuls 15% des participants évoquent la rapidité de la procédure collective comme raison de leur inscription dans celle-ci. Le but recherché est plutôt la facilité (40%) ou la minimisation des coûts (32%). En effet, même si ceux-ci sont bien assumés (seuls 15% des réponses font référence à des coûts trop élevés comme représentant un problème en cours d'immatriculation), 49% des propositions d'amélioration de la procédure portent sur la réduction des coûts. Il peut paraître paradoxal que transparence (0,9%) et collaboration (11,6%) ne soient pas plus citées parmi les motivations des participants à choisir une démarche collective ; on peut avancer comme élément de réponse que les candidats à l'immatriculation voient la Fédération plus comme un prestataire de service externe que comme l'émanation de leur propre capacité d'auto organisation.

L'action d'appui à l'immatriculation foncière proposée par FIFATA peut être vue comme une illustration de « gaspillage en termes de "surinvestissement" dans des mesures défensives que doivent consentir les individus ayant la volonté de revendiquer et de défendre leurs droits de propriété » (Deininger K. & Binswanger H., p.250). En effet, dans la mesure où le système étatique représente une menace pour la communauté, celle-ci se défendra en essayant d'en empêcher l'expression. Il en résulte une dépense non productive, à la fois en termes monétaires, mais également en temps et en énergie :

« En l'absence de garantie publique des droits de propriété, les individus surinvestiront dans des mesures protectrices pour revendiquer et sécuriser leurs droits. Cette dépense optimale d'un point de vue privé sera inefficace d'un point de vue social, particulièrement si le droit est sécurisé au travers d'externalités négatives » (Deininger K. & Binswanger H., p.250).

Dans notre cas d'étude, il est particulièrement intéressant sur le plan théorique de noter que le moyen de se prémunir de l'externalité négative que représente l'administration des domaines est précisément d'utiliser...cette même administration des domaines.

## **b) La nouvelle donne du Programme National Foncier mise en perspective**

Avec l'adoption d'une Lettre de Politique Foncière, le 3 mai 2005, le Gouvernement malgache s'est lancé dans une refonte en profondeur du système foncier, au travers du Programme national Foncier qui fait la part belle à une approche véritablement décentralisée. Dans un premier temps, nous proposerons ici une appréciation des grands principes du PNF à l'aune de l'expérience de FIFATA, notamment en ce qui concerne son potentiel de dépassement des limites du système actuel.

Cela nous amènera alors à considérer les principales critiques auxquelles le PNF est actuellement confronté et à identifier les principaux défis auxquels il risque d'être rapidement confronté.

Enfin, à partir de cette analyse, nous proposerons une redéfinition de la mission de médiation foncière dont FIFATA s'est investie depuis bientôt dix ans, mise en cohérence avec la nouvelle donne du Programme National Foncier.

### **• Approche générale et grands principes du Programme National Foncier**

Partant du constat que, « selon le principe de domanialité, l'Etat dispose de l'ensemble des terres non immatriculées ni cadastrées et devrait les gérer, sans ressources financières et sans compétences suffisantes », la Lettre de Politique Foncière dresse un bilan sans appel : « Ce processus de reconnaissance des droits sur la terre, effectué directement de l'Etat vers le citoyen, le conduit inéluctablement à sa propre faillite ». L'heure n'est donc plus aux ravalements de façade, mais à un « changement de l'approche et (à) l'adoption d'un nouveau système de gestion foncière et domaniale » (*Lettre de Politique Foncière*, 2005, p.5).

La clef de la réforme foncière malgache est de rapprocher le légal et le légitime, c'est-à-dire d'initier une réconciliation de la légitimité des pratiques foncières conçues localement par les usagers du foncier, avec la légalité du corpus juridique formel, inadapté aux réalités du terrain.

Pour ce faire, la mise en place d'un nouveau système est articulée d'emblé à un échelon décentralisé, avec comme principe moteur la subsidiarité. Ainsi, les compétences en termes de gestion de la terre se trouvent au niveau communal, et sont partagées entre collectivités territoriales décentralisées et une nouvelle administration déconcentrée, les guichets fonciers.

Ce dispositif, conçu dès l'abord comme souple et évolutif, a comme but de fournir un des toiles de fonds nécessaires au développement rural, en favorisant l'investissement privé national et étranger, la production agricole, la gestion, la protection, la restauration et le renouvellement des ressources naturelles, le développement des collectivités territoriales décentralisées par la mise à disposition d'outils de gestion territoriale et de fiscalité, et le

renforcement de la cohésion sociale au niveau local et communal. (Lettre de Politique Foncière, 2005, p.6)

L'expérience de FIFATA permet *a priori* de valider les grands principes du dispositif, qui prend le problème du foncier à la racine, s'attaquant aux défauts structurels et rédhibitoires du système domaniale. La gestion des droits à la terre et du parcellaire au niveau décentralisé par les communautés elles-mêmes en intégrant les pratiques développées par les usagers eux-mêmes, se substituant ainsi à l'administration domaniale traditionnelle, devrait grandement faciliter le retour d'une certaine sérénité au niveau des communautés, préalable nécessaire à la structuration sociale et communautaire.

L'expérience quotidienne des Fédérations montre en effet assez nettement qu'à partir des activités foncières, dont le seul effet tangible est une certaine pacification sociale, les communautés développent d'autres initiatives communes, ayant trait à la commercialisation en commun ou à l'amélioration des pratiques culturelles, qui, elles, sont potentiellement porteuses d'une amélioration du niveau de vie, par l'augmentation de la productivité agricole ou la hausse des prix de ventes des produits commercialisés.

Toutefois, le PNF, s'il est conceptuellement très convaincant, doit encore passer sous les fourches caudines de la confrontation effective avec la réalité du terrain. Aussi, si quelques critiques d'arrière garde peu convaincantes sur le fonds de la démarche se manifestent ça et là, de réels obstacles techniques ne manqueront pas de se dresser lors de sa phase de mise en œuvre, qui commence à peine.

• ***Une critique de fonds : la réforme foncière serait économiquement inefficace***

Une des principales critiques faite au PNF se place sur le terrain économique, en émettant de sérieux doutes sur l'opportunité de mettre en œuvre un tel programme, eu égard à la correspondance entre coût de l'opération et somme totale des valeurs ajoutées induites.

Cet argument est par exemple avancé dans l'article de Jacoby et Minten. Selon eux, « Etant donné l'importance des bénéfices potentiels, les coûts moyens d'enregistrement d'une parcelle sous couvert de tout nouveau système doit être relativement modeste pour passer un test coûts bénéfiques » (Jacoby H. and Minten B., 2005, p.42).

Toutefois, cette critique doit selon nous être relativisée, eu égard au fait qu'elle adopte une approche purement économique, présentée en termes de simple statique comparative, postulant un environnement socio-économique inchangé pour l'ancien et le nouveau système. De fait, elle se place sur un plan strictement fonctionnel, occultant du même coup les capacités d'une approche rénovée à transformer son propre cadre de référence :

« Au mieux, un système d'enregistrement foncier communautaire offrira la même sécurité foncière que le système formel, avec peut-être le bénéfice supplémentaire de faciliter les transactions foncières » (Jacoby H. and Minten B., 2005, p.42).

En cela, cette critique ne tient pas compte du jeu complexe des relations interindividuelles qui fondent le lien social, dont l'efficacité générale dépend très significativement des institutions qui les structurent, et dont l'expérience de FIFATA montre clairement qu'elles peuvent s'améliorer rapidement dès lors qu'un semblant de paix sociale est restauré :

« La plupart des analyses économiques supposent des droits de propriété foncière privé de type occidental (...). Dans ce cas, les trois piliers traditionnels de la théorie économique, à savoir la dotation en

ressource, la technologie et l'expression des préférences, sont suffisants. Le quatrième pilier, à savoir les institutions, peut être ignoré sans distorsion sérieuse de l'analyse. Toutefois, (...) spécialement dans les pays en développement, la présomption de droits fonciers exclusifs, transférables, aliénables et exécutoires, n'est souvent pas pertinente et est potentiellement trompeuse. Dans de tels cas, la nature complexe des mécanismes institutionnels en général et des droits de propriété en particulier doivent être étudiés. Le quatrième pilier doit être décrit. » (Feder G. and Feeny D., 1991, p.135)

Une évaluation économique complète de la réforme foncière se devrait donc de considérer les « effets de second rang » induits par la mise en œuvre de la réforme foncière : restauration du lien social, contribution au renforcement des capacités des communautés à se prendre elles-mêmes en charge, etc...

### • *Des enjeux autour desquels pourrait se repenser l'action des Organisations Paysannes*

Dans sa mise en œuvre, le PNF sera confronté à des défis majeurs. Certains d'entre eux sont institutionnels, le plus important parmi ceux-ci résidant probablement dans le pouvoir de résistance de l'administration domaniale historique, privée d'une grande partie de son pouvoir et incidemment ... de ses revenus complémentaires.

D'autres sont purement techniques : ainsi, la capacité de l'Etat à maîtriser lui-même sa Politique Foncière et à articuler les contributions de ses partenaires techniques et financiers fait partie des enjeux fondamentaux dont dépend en grande partie la cohérence d'ensemble du système.

Toutefois, les difficultés principales, dont sont d'ores et déjà conscients les maîtres d'œuvre de la réforme<sup>14</sup>, pourraient s'exprimer au travers des errements de la gouvernance locale, les appétits de certains potentats locaux risquant de voir la décentralisation foncière (et fiscale qui va l'accompagner) comme un moyen à mettre au service de certains intérêts privés bien concrets plus qu'à celui de l'intérêt général, qui renvoie encore souvent à une abstraction pure.

C'est bien connu, le diable se cache dans les détails ; ici, en l'occurrence, les procédures techniques sous-jacentes à la mise en œuvre concrète de la réforme foncière seront d'une importance cruciale, tant au niveau de leur conception que des procédures de contrôle associées.

Toutefois, le danger qui guetterait alors le PNF serait celui d'être insidieusement transformé en lourde machine centralisée et de plus en plus inefficace au fur et à mesure de la complexification des procédures, reproduisant à l'identique la trajectoire de la faillite de l'administration domaniale. En outre, l'esprit initial de la réforme, qui réside fondamentalement dans sa proximité vis-à-vis des usagers, serait définitivement perverti.

La bonne gouvernance au niveau local repose de temps en temps sur la probité à toute épreuve des responsables territoriaux. Toutefois, elle ne peut être garantie effectivement que par le jeu du contrôle citoyen, exercé par les usagers, accessoirement contribuables, sur les institutions chargées de les administrer.

Aussi sera-t-il certainement nécessaire que le PNF développe, en fonction des différentes spécificités locales, des dispositifs de contrôle de sa propre mise en œuvre par la société civile elle-même.

Ici réside probablement le nouveau rôle des Organisations Paysannes au niveau local. Une fois la menace de l'administration domaniale définitivement écartée aux yeux des

---

<sup>14</sup> Cf. Teyssier A., Raharison H., Ravelomanantsoa Z., 2006.

exploitants, il sera peut-être moins facile qu'à l'heure actuelle de mobiliser les exploitants sur le projet d'obtenir d'un certificat foncier. Et cet engouement risque de tiédir encore à partir du moment où se sera clarifiée la perception de la « décentralisation fiscale », construite pour une grande part autour d'une taxation sur le foncier non bâti.

La mobilisation des Organisations Paysannes elles-mêmes sera ainsi certainement incontournable pour soutenir la concrétisation de la réforme foncière. Elles pourraient, en participant activement aux opérations de certification foncière, et en exerçant un contrôle citoyen sur le dispositif décentralisé de mise en œuvre du PNF, amener leurs membres à s'inscrire largement dans la démarche.

## **Conclusion :**

L'action de FIFATA s'inscrit dans le contexte d'une administration domaniale chargée, dès sa conception, d'une seule mission : faire disparaître les modes coutumiers d'organisation foncière par la délivrance massive et généralisée de titres fonciers en bonne et due forme.

Cette approche, qui n'est pas seulement propre à Madagascar, repose généralement sur l'idée selon laquelle les systèmes d'organisation foncière traditionnels seraient économiquement inefficaces, et qu'il conviendrait de les remplacer par un droit foncier « moderne », c'est-à-dire d'extraction occidentale, légalement rigoureux et économiquement efficient.

Ainsi, la doctrine de la Banque Mondiale en la matière (« Land Reform Policy Paper », 1975) a longtemps prôné « l'abandon des systèmes communautaires au profit des titres individuels et du partage des terres collectives » (Binswanger H. and Deininger K., 1999, p.248).

Néanmoins, sur le continent africain, ces types de systèmes domaniaux ont très généralement fait la preuve de leur inefficacité (Okoth-Ogendo H.W.O., p.6). L'exemple de Madagascar est à cet égard symptomatique, l'administration domaniale ayant petit à petit fini par tomber en complète déshérence, jusqu'à être considérée par les usagers comme une externalité négative dont il convient de se prémunir à tous prix.

Nous avons montré que l'action de FIFATA constituait précisément une réponse parfaitement adaptée à cette préoccupation centrale, et que si les résultats obtenus en termes de délivrance de titres étaient extrêmement modestes, les effets en termes de pacification sociale et de neutralisation d'un dispositif étatique aléatoire étaient tout à fait tangibles. Dans la ligne de cette action, des implications palpables sont également à noter en ce qui concerne la reconstitution ou le renforcement du lien social entre les paysans, les amenant à entreprendre ensemble certaines actions collectives.

Entre temps, la vision simpliste du dogme domaniale a petit à petit évolué vers une prise en considération des systèmes existants, de leur efficacité relative et de leur aptitude à évoluer graduellement en réponse aux pressions d'un environnement en mutation (Brasselle A-S., Gaspart F., Platteau J-P., 2002 ; Besley T., 1995 ; Deininger K., 2003).

Ainsi, à Madagascar, le Programme National Foncier a clairement l'ambition de se positionner comme l'instrument de la réconciliation du Fanjakana et des communautés, en se construisant à partir des pratiques locales plutôt qu'en voulant imposer un modèle théorique lourd et inapplicable.

Néanmoins, la réussite de cette initiative dépendra en grande partie de la confiance et de l'adhésion des populations au niveau local. Le Programme National Foncier aura ainsi besoin d'interlocuteurs structurés représentant véritablement la Société Civile. C'est probablement dans cette voie que FIFATA gagnerait à recentrer ses activités, en mobilisant son expérience et celle de ses Fédérations Régionales en termes de médiation foncière, jouant alors le rôle d'interface crédible entre le Programme national Foncier et ses usagers.

## Annexe 1 : Questionnaire utilisé dans les enquêtes de terrain

### ANDIAM-PANONTANIANA ATOLOTRA MIKASIKA NY FANANAN-TANY QUESTIONNAIRE FONCIER

#### Voakasika:

Public (Fédération) :

- 1) **Fanambarana amin'ny ankapobeny** (Renseignements généraux)
  - Anarana sy Fanampiny  
(Nom et Prénoms)
  - Taona  
(Age)
  - Isan'ny Zaza  
(Nombre d'enfants)
  - Foko  
(Ethnie)
  - Manambady/ Mpitovo  
(Situation familiale)
  - Fonenana  
(Lieu d'habitation)
  - Toeran'ny fasan-drazana  
(Lieu du tombeau familial)
- 2) **Tombotsoan'ny fananan-tany** (Intérêt foncier)
  - Vanim-potoana niaviana teo an- toerana  
Date d'arrivée dans le village
  - Avy aiza ny tany ? ( lova , novidiana , sns... )  
(D'où vient cette terre ? (Héritage , Achat , ... )
  - Misy olana ve io tany io ?  
(Y a-t-il des conflits actuellement sur cette terre?)
  - Tombotsoa lehibe amin'ny fananan-tany misy titre  
(Principales motivation pour l'immatriculation (par ordre d'importance)
  - Ny olana sy ny Soa azo avy amin'ny fananan-tany  
( Problèmes et Avantages dans l'immatriculation foncière)
  - Nahoana no manao fangatahana amin'ny alalan'ny fikambanana fa tsy olon-tokana ianao ?  
(Pourquoi entreprenez vous une démarche groupée plutôt qu'individuelle ?)
- 3) **Ny Vola lany mikasika ny Fananan-tany** (Coût foncier)
  - Hoatrinona no naloanareo hatramin'ny nanombohana ny fangatahana(Dingana)  
(Combien avez-vous payé depuis le début (Coût par étape) ?)
  - Ny olana nosedraina  
( Problèmes rencontrés)
  - Fandraisan-tantana mikasika ny Fananan-tany hafa ankoatry ny VFTM
  - (Initiative d'immatriculation autre qu'avec la Fédération)
- 4) **Ny fiovana raha manana Titra** (Changement attendu avec le Titre)
  - Hampiova inona aminao ny titra ?  
(Qu'est ce que le titre va changer pour vous ?)
  - a) Eo amin'ny sehatr'asa fambolena  
(Dans l'activité agricole)
  - b) Eo amin'ny sehatr'asa Fikambanana(fifampitokisana,fandraisana anjara)  
Dans l'activité communautaire (confiance, Investissement)
- 5) **Inona no tolo-kevitra avy aminao mba entina hanatsarana ireo toro-lalana mikasika fahazoana Titra ?**  
(Que proposez-vous pour améliorer les procédures d'obtentions du Titre ?)

## Annexe 2 : synthèse des réponses au questionnaire

	Menabe	Amoron'I Mania	Vakinankaratra	Fianarantsoa	total ou moyenne
<b>Nombre d'enquêtés</b>	44	15	15	25	<b>99</b>
<b>Age moyen des enquêtés</b>	44	40	40,2	46	<b>43,32</b>
<b>Nombre moyen d'enfants</b>	5,05	5,53	4,47	4,36	<b>4,86</b>
<b>Origine de l'enquêté</b>					
<i>Betsileo</i>	40,91%	100,00%	6,67%	96,00%	<b>58,6%</b>
<i>Sakalava</i>	27,27%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>12,1%</b>
<i>Merina</i>	2,27%	0,00%	80,00%	0,00%	<b>13,1%</b>
<i>Autres</i>	29,55%	0,00%	13,33%	4,00%	<b>16,2%</b>
<b>Mode d'acquisition de terrain</b>					
<i>achat</i>	45,45%	42,11%	33,33%	8,00%	<b>34,0%</b>
<i>succession</i>	31,82%	57,89%	46,67%	92,00%	<b>53,4%</b>
<i>don Fokonolo</i>	22,73%	0,00%	20,00%	0,00%	<b>12,6%</b>
<b>Litiges sur terrain</b>	2,02%	0,00%	0,00%	1,01%	<b>3,0%</b>
<b>Motivations pour entreprendre l'immatriculation</b>					
<i>Sécurité sociale (conflit avec village)</i>	36,59%	40,00%	28,57%	8,00%	<b>30,5%</b>
<i>Succession (héritage)</i>	35,37%	0,00%	21,43%	20,00%	<b>28,2%</b>
<i>Sécurité économique (crédit et vente)</i>	20,73%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>13,0%</b>
<i>Sécurité agricole (possibilité d'investir)</i>	7,32%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>4,6%</b>
<i>Devenir propriétaire légal reconnu par autrui</i>	0,00%	60,00%	50,00%	72,00%	<b>23,7%</b>
<b>Problèmes en cours d'immatriculation</b>					
<i>lourdeur de la procédure</i>	22,22%	33,33%	21,43%	N.C.	<b>23%</b>
<i>coûts trop élevés</i>	8,89%	33,33%	28,57%	N.C.	<b>15%</b>
<i>aucun</i>	68,89%	33,33%	50,00%	N.C.	<b>62%</b>
<b>Initiative individuelle d'immatriculation</b>	13,51%	2,70%	1,35%	N.C.	<b>18%</b>
<b>Motivations pour démarche collective</b>					
<i>coût</i>	59,02%	0,00%	0,00%	0,00%	<b>32,14%</b>
<i>facilité</i>	36,07%	66,67%	78,57%	16,00%	<b>40,18%</b>
<i>Rapidité</i>	4,92%	8,33%	14,29%	44,00%	<b>15,18%</b>
<i>transparence</i>	0,00%	0,00%	7,14%	0,00%	<b>0,89%</b>
<i>collaboration</i>	0,00%	25,00%	0,00%	40,00%	<b>11,61%</b>
<b>Evolution de l'activité agricole attendue</b>					
<i>augmentation de la production</i>	41,82%	50,00%	64,29%	N.C.	<b>47%</b>
<i>Sécurité dans la mise en valeur et dans le choix des cultures</i>	27,27%	25,00%	0,00%	N.C.	<b>22%</b>
<i>Mise en place de cultures pérennes</i>	21,82%	0,00%	0,00%	N.C.	<b>15%</b>
<i>Investissement sur terrain</i>	9,09%	0,00%	7,14%	N.C.	<b>7%</b>
<i>Recours au prêt et à la location</i>	0,00%	25,00%	28,57%	N.C.	<b>9%</b>
<b>Evolution de la vie communautaire attendue</b>					
<i>Réduction des litiges</i>	44,44%	0,00%	0,00%	N.C.	<b>30%</b>
<i>Confiance entre les personnes</i>	27,78%	100,00%	9,09%	N.C.	<b>32%</b>
<i>Engagement dans l'association</i>	13,89%	0,00%	27,27%	N.C.	<b>15%</b>
<i>Gage de professionnalisme</i>	13,89%	0,00%	63,64%	N.C.	<b>23%</b>
<b>Propositions d'amélioration :</b>					
<i>Réduction coût :</i>	52,86%	88,89%	6,67%	N.C.	<b>49%</b>
<i>Simplification et révision des procédures</i>	38,57%	0,00%	93,33%	N.C.	<b>44%</b>
<i>formation et information sur le foncier</i>	8,57%	11,11%	0,00%	N.C.	<b>7%</b>

## ***Bibliographie***

Atwood D.A., “Land Registration in Africa: The Impact on Agricultural Production”, *World Development*, Vol.18, No.5, pp.659-671, 1990.

Besley T., “Property Rights and Investment Incentives : Theory and Evidence from Ghana”, *Journal of Political Economy*, Vol.103, No.5, pp.903-937, 1995.

Binswanger H. and Deininger K., “The Evolution of the World Bank’s Land Policy : Principles, Experience, and Future Challenges”, *The World Bank Research Observer*, Vol.14, No.2, pp.247-76, 1999.

Brasselle A-S., Gaspart F., Platteau J-P., “Land Tenure Security and Investment Incentives : Puzzling evidence from Burkina Faso”, *Journal of Development Economics*, Vol.67, pp.374-418, 2002.

Daudelin J., « La terre comme source de conflits et dans l’organisation post-conflictuelle », Regional Workshop on Land Issue in Africa and the Middle East, Kampala, Uganda, Avril-Mai 2002, pp.1-25.

Deininger K., “Land Policies for Growth and Poverty Reduction”. *Policy Research Report*. Washington D.C., The World Bank, 2003.

Fauroux E., « La formation sociale Sakalava dans les rapports marchands : pour l’introduction de la dimension historique dans les études d’anthropologie économique », *Cahiers de l’ORTSOM, série Sciences Humaines*, Vol.14, No.1, pp.71-81, 1977.

Fauroux E., « Les échanges marchands dans les sociétés pastorales de l’ensemble méridional de Madagascar », *Cahier des Sciences Humaines*, Vol.30, No.1-2, pp.197-210, 1994.

Fauroux E., « Les vicissitudes du droit foncier Sakalava dans l’Ouest Malgache », in *Communications présentées à l’atelier sur le Foncier à Madagascar du 8 et 9 avril 1999, Ambohimambola*, Vol.3, pp.139-157.

Feder G. and Feeny D., “Land Tenure and Property Rights : Theory and Implications for Development Policy”, *The World Bank Economic Review*, Vol.5, No.1, pp.135-153, 1991.

Feder G. and Nishio A., “The Benefits of Land Registration and Titling: Economic and Social Perspectives”, *Land Use Policy*, Vol.15, No.1, pp.25-43, 1998.

Firmen-Sellers K. and Sellers P., “Expected Failures and Unexpected Successes of Land Titling in Africa”, *World Development*, Vol.27, No.7, pp.1115-1128, 1999.

Jacoby H. and Minten B., “Land Titles, Investment, and Agricultural Productivity in Madagascar”, *Working Paper*, World Bank, October 2005.

Maldidier C., « Les causes de l’insécurité foncière à Madagascar », in *Communications présentées à l’atelier sur le Foncier à Madagascar du 8 et 9 avril 1999, Ambohimambola*, Vol.3, pp.10-30.

Migot-Adholla S., Hazell P., and Place F., “Indigenous Land Rights Systems en Sub-Saharan Africa: A Constraint on Productivity ?”, *World Bank Economic Review*, Vol.5, No.1, pp.155-175, 1991.

Okoth-Ogendo H.W.O., « Administration foncière : le facteur négligé dans la réforme foncière en Afrique », *The World Bank, Regional Workshop on Land Issue in Africa and the Middle East, Kampala, Uganda*, Avril-Mai 2002, pp.1-9.

Place F. and Swallow B., “Assessing the Relationship Between Property Rights and Technology Adoption in Smallholder Agriculture : A Review of Issues and Empirical Methods”, *International Food Policy Research Institute, CAPRI Working Paper No. 2*, May 2000.

Rarijaona R., *Le concept de propriété en droit foncier de Madagascar (étude de sociologie juridique)*, Editions Cujas, 306 p., 1967

Republikan'I Madagasikara, Direction des Domaines et des Services Fonciers, *Lettre de Politique Foncière*, 3 mai 2005, 12 p.

Roth M. and Haase D., “Land Tenure Security and Agricultural Performance in Southern Africa”, February 2000.

Teyssier A., Rakotosihanaka P. et Elson L.N., « Causes, formes et effets de l'insécurité foncière dans l'Ouest Alaotra », in *Communications présentées à l'atelier sur le Foncier à Madagascar du 8 et 9 avril 1999, Ambohimambola*, Vol.3, pp.10-30.

Teyssier A., Raharison H., Ravelomanantsoa Z., « Les frontières de la question foncière : Enchâssement social des droits et politiques publiques », *International Symposium, Montpellier, France, 17-19 May 2006*.